

Bruxelles, le 24 Juillet 1847. (1)

174
N^o 22524 de Dép^t, 18^{me} Série.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

5^e DIVISION.

N^o 4,064.

N. B. On est prié de rappeler, dans la réponse,
le chiffre de la Division, ainsi que le N^o de
l'enregistrement.

Messieurs,

ANNEXE.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie d'une pétition adressée le 28 Janvier 1847 à la Chambre des Représentants par le P^r Léop. Le pétitionnaire se dit inventeur d'un procédé pour conserver les tableaux anciens & demande que le Gouvernement lui confie quelques toiles, à l'effet d'y appliquer son invention, dont il veut prouver ainsi l'utilité.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, votre avis sur les obligations & les propositions contenues dans la pièce ci-jointe, que vous voudrez bien me renvoyer, en m'adressant votre rapport.

Agréé, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. de Mevry

A Messieurs les Membres de
la Commission administrative du
Musée Royal de Peinture & de Sculpture de Belgique.

1
Copie pour Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
conformément à sa lettre du 16 Avril 1847, 3e-D^{on}, N^o 4064,
d'une pétition présentée à la Chambre des Représentants,
par le Sr Leep, le 28 Janvier 1847.

Messieurs,

Inventeur d'un procédé qui intéresse au plus haut point les beaux-arts si chers à la Belgique, le Soussigné s'adresse avec confiance à vous, Messieurs, certain que les résultats qu'il ne craint pas de promettre, parce qu'il est certain de remplir ses promesses ne peuvent manquer d'exciter toutes vos Sympathies.

La Belgique possède encore un très grand nombre de chefs d'œuvre des grands-maîtres de l'école flamande; malheureusement le temps, qui ne respecterait rien, menace de détruire ces belles pages de notre gloire nationale, si riches de souvenirs pour le pays, si nécessaires à l'émulation des jeunes peintres de notre âge & que nous avons tant à cœur de léguer à nos arrière-petits, comme une preuve vivante que notre siècle de spéculation n'a pas oublié les beaux-arts qui firent la gloire de nos pères et qui font encore l'orgueil de notre âge.

Divers moyens ont été présentés pour conserver les chefs d'œuvre de peinture qui enrichissent nos églises, nos Cathédrales, nos Palais.

Les uns prétendent que le meilleur moyen de prévenir leur destruction serait de les faire copier par les meilleurs peintres de nos jours.

Les autres veulent seulement qu'une restauration minutieuse de nos vieux tableaux soit entreprise.

Mais ni l'un ni l'autre de ces moyens ne peuvent convenir aux véritables amis des arts et quel est le peintre de notre époque, ni d'aucune époque, qui oserait attacher son nom à un travail qui aurait pour objet de refaire les chefs d'œuvre auxquels l'admiration de plusieurs siècles a acquis une renommée immortelle, comme la plume des écrivains de tous les âges et de tous les pays a immortalisé la gloire de leurs auteurs.

Nous ne prétendons ni restaurer ce que le temps a détruit, ni refaire ce que personne oserait entreprendre de refaire.

Nous prétendons seulement préserver les tableaux anciens des atteintes de la destruction; quant à ceux qui sont encore complets & éviter la destruction, au point où elle est arrivée, pour tous les autres.

Notre procédé s'appliquerait plus certainement et avec plus de succès aux peintures sur toile, pour la conservation desquels nous ne craindrions pas de donner toutes les garanties désirables.

Quant aux peintures sur bois, quoique nous ayent obtenu beaucoup de succès, nous ne sommes pas ^{aussi} certains d'y réussir toujours.

Si le Gouvernement veut bien nous confier quelques toiles, fussent-elles de peu de valeur, nous nous offrons d'appliquer notre système à leur conservation et à en prouver l'excellence, sans aucune rétribution.

L'application de mon procédé n'attaque nullement la peinture, ne détruit absolument aucune de ses parties n'ôte aussi rien à leur état: il évite la destruction, voilà tout; aucune feuille de couleur ne tombera plus, après l'application de nos moyens de conservation.

Les dépenses pour appliquer notre procédé ne dépassera pas cinquante francs le mètre carré, pour les peintures sur toile; pour celles sur bois, que nous aurons revues sur ce point de conservation, cette dépense ne pourra pas être moindre de cent francs le mètre.

L'opération dure quatre mois pour les peintures sur toile; & huit mois pour celles sur bois.

La dépense qu'occasionnerait l'application de mon procédé de conservation pourrait-elle entrer en compensation avec les résultats que nous vous ferions espérer, Messieurs, et que nous sommes convaincus d'y justifier.

En cas de réussite dans les essais que nous vous prions de nous permettre, Messieurs, nous ne réclamerions en compensation de nos soins et de nos frais, que d'être autorisé à travailler jusqu'à ce que nous ayons pu nous libérer de frais d'abonnement d'un brevet de quinze années que nous solliciterions alors que nous pourrions espérer de n'en pas payer les droits, ce que ne me permet pas mon état de fortune.
(C'est la grâce) &c. (Signé) Leep, rue Beaumont n° 4.

Bruxelles, 28 Janvier 1847.

(3)

Copie pour Monsieur le Ministre de l'Intérieur, confor-
-mément à sa lettre du 16 Avril 1847, 5^e Division N^o 4064,
d'une pétition présentée à la Chambre des Représentants, par
le Sieur Leep le 28 Janvier 1847.

Messieurs,

Inventeur d'un procédé qui intéresse au plus haut point
les Beaux Arts si chers à la Belgique, le Soussigné s'adresse avec
confiance à vous, Messieurs; certain que les résultats qu'il ne craint
pas de promettre, parce qu'il est certain de remplir ses promesses
ne peuvent manquer d'éveiller toutes vos sympathies.

La Belgique possède encore un très grand nombre de
Chefs-d'œuvre des grands maîtres de l'École flamande; malheu-
-reusement, le temps, qui ne respecte rien, menace de détruire ces
belles pages de notre gloire nationale, si riches de souvenirs
pour le Pays, si nécessaires à l'émulation des jeunes peintres de
notre Age, & que nous avons tant à cœur de léguer à nos
arrière-neveux, comme une preuve vivante que notre
siècle de spéculation n'a pas oublié les beaux-arts qui firent
la gloire de nos pères et qui font encore l'orgueil de notre âge.

Divers moyens ont été présentés pour conserver les
Chefs-d'œuvre de peinture qui enrichissent nos Musées, nos
cathédrales, nos palais.

Les uns prétendent que le meilleur moyen de prévenir leur
destruction serait de les faire copier par les meilleurs peintres de
nos jours.

Les autres veulent seulement qu'une restauration minu-
-tieuse de nos vieux tableaux soit entreprise.

Mais ni l'un ni l'autre de ces moyens ne peuvent
convenir aux véritables amis des Arts, et quel est le peintre de notre
époque ni d'aucune époque qui oserait attacher son nom à un
travail qui aurait pour objet de refaire ces chefs-d'œuvre
auxquels l'admiration de plusieurs siècles a acquis une renommée
immortelle

immortelle, comme la plume des écrivains de tous les âges & de tous les Pays a immortalisé la gloire de leurs auteurs.

Nous ne prétendons ni restaurer ce que le temps a détruit, ni refaire ce que personne n'oserait entreprendre de refaire.

Nous prétendons seulement préserver les tableaux anciens des atteintes de la destruction, quant à ceux qui sont encore complets, & arrêter la destruction, au point où elle est arrivée, pour tous les autres.

Notre procédé s'appliquerait plus certainement & avec plus de succès aux peintures sur toile, pour la conservation desquels nous ne craindrions pas de donner toutes les garanties désirables.

Quant aux peintures sur bois, quoique nous ayons obtenu beaucoup de succès, nous ne sommes pas aussi certains de réussir toujours.

Si le Gouvernement veut bien nous confier quelques toiles, fussent-elles de peu de valeur, nous nous offrons à appliquer notre système à leur conservation & à en prouver l'excellence, sans aucune rétribution.

L'application de mon procédé n'attaque nullement la peinture, ne détruit absolument aucune de ses parties, n'ôte aussi rien à leur éclat: il arrête la destruction, voilà tout; aucune paillette de couleur ne tombera plus, après l'application de nos moyens de conservation.

Les dépenses pour appliquer notre procédé ne dépassera pas soixante francs le mètre carré, pour les peintures sur toile; pour celles sur bois, que nous aurons reconnues susceptibles de conservation, cette dépense ne pourra pas être moindre de cent francs le mètre.

L'opération dure quatre mois pour les peintures sur toile; & huit mois, pour celles sur bois.

La dépense qu'occasionnerait l'application de mon procédé de conservation pourrait-elle entrer en compensation avec les résultats que nous vous faisons espérer, Messieurs, & que nous sommes convaincus de justifier?

En

En cas de réussite dans les essais que nous vous prions de nous permettre, Messieurs, nous ne demanderions, en compensation de nos peines & de nos frais, que d'être autorisés à travailler jusqu'à ce que nous ayons pu nous libérer des frais d'obtention d'un Brevet de quinze années que nous solliciterions alors que nous pourrions espérer de n'en plus payer les droits, ce que ne me permet pas mon état de fortune.
C'est la grâce q^a je prie de vous adresser, rue de la Harpe N° 4

Bruxelles 28 Janvier 1847.

Octobre 1847

4

Note fournie par M^r. Leep,
Inventeur d'un procédé nouveau pour
conservier les tableaux détachés.

Je ne prétends pas restaurer ce que le temps
a détruit, ni refaire ce que personne ne saurait ou n'oserait
entreprendre à refaire. Je préserve seulement les tableaux
anciens des atteintes de la destruction quant à ceux qui sont
encore complets et arrête la destruction au point où elle est
arrivée pour les autres.

L'application de mon procédé n'attaque nullement
la peinture, ne détruit absolument rien à leur éclat,
il arrête la destruction, voilà tout, aucune parcelle des
couleurs ne tombe plus après l'application de mes moyens
de conservation.

Je crois bon de dire, que l'application de
mon procédé se fait au froid, de sorte qu'on n'a pas
à craindre, comme des malencontreuses applications
au moyen de la chaleur, laquelle restaure parfois les
tableaux momentanément, mais les fait dépérir totale-
ment peu de temps après, à cause que la chaleur occu-
sionne le boufflement ou enflure de la peinture
encore intacte, et la fait tomber après en éclats ou parcelles.
D'ailleurs, l'homme le plus simple voit que les tableaux
se détériorent, par suite de la consommation ou l'usure
-ment complet des couleurs parce qu'elles perdent
à la longue leur corps collant à la toile, de sorte qu'en
y touchant avec des fers chauds, on accélère infailli-
blement la détérioration naturelle ou lieu de l'arrêter.

La restauration ne peut se faire que pour
autant que la toile est après saine pour résister à
l'opération. Les cadres doivent être otés pour les
propriétaires, la remise en cadre également, mais
en ma présence.

Quand

Quand on met le tableau à plat pour subir
une partie de l'opération, le devant git sur de la toile
brunie et non sur du linge, Des toiles cirées, du papier,
8^{te} sont une partie Pattaché souvent au tableau et les
rend terre, surtout le linge, par son deuil, donc que
la couleur est altérée.

J'entreprendrais des tableaux réellement bou-
-soufflés par le feu, si la matière avec laquelle ~~elle~~
la toile a été préparée ou le fond ne se compose pas
d'une couche ou mastie trop métallique, et surtout
trop mélangé de matières mordantes qui le rend im-
-perméable à toute espèce d'enduit dur, l'enduit
corrosif ou pénétrant à force, ne pouvant servir
si cause qu'il a trop d'action sur la toile et les couleurs
qu'il abîme au lieu de les conserver.

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture

N^o 174

Annexes.

Bruxelles, le 9^{bre} 9^{bre} = 1847.

à M^{re} le Ministre de l'Intérieur

M^{re} le Ministre,

Par sa lettre du 29 juillet
gr. cc. J^{on} N^o 4064. Votre
prédécesseur nous a transmis
une pétition du Sr. Leep
demandant à obtenir du Gouver-
nement quelques tableaux
afin d'y appliquer le procédé
de restauration dont il est
l'inventeur.

Nous pensons, M^{re} le
Ministre, que l'on ne saurait
apporter trop de réserve dans
l'emploi de tout nouveau
procédé ayant pour objet
des travaux d'une nature
aussi délicate que la restau-
-ration des tableaux anciens.
il serait en effet, peu pré-
-udent d'exposer des ouvrages
du Musée, fussent-ils même
de peu de valeur, aux chances
d'un essai dont les résultats
peuvent varier suivant les
causes qui ont amené la
détérioration des tableaux.

D'un autre côté, la réussite
de quelques opérations de
ce genre ne pourrait pas nous convaincre assez de l'effi-
cacité de l'invention de M.
Leep, pour lui confier
des travaux plus importants
sans offrir de garanties
pour proposer d'appliquer
de procédé du M. Leep, à
des tableaux d'un mérite
supérieur, pour ce qui
l'expérience seule per-
mettra de reconnaître s'il
suffisantes de durée.

C'est ainsi que l'ancien
procédé est employé avec
succès depuis environ
soixante ans et que son
application est appréciée
aujourd'hui à sa juste
valeur.

Il nous semble en
conséquence, M. le
Ministre, qu'il n'y a
pas lieu de satisfaire
à la demande du M.
Leep, laquelle se
trouve ci-jointe en
copie.

Vous vous prie,
M. le Ministre, d'agréer
l'assurance de ma haute
considération

Le Secrétaire
V. A. Z.

Président
F. J. G.

(6)

Bruxelles, le 17. Mars 1847.

N^o 174
5.

Messieurs !

Tout satisfait à l'invitation de Monsieur
Jean Bré, l'un des Membres de votre
honorabile commission. J'ai l'honneur
de vous envoyer, accompagné de la pré-
sente, deux Tableaux que je viens de restau-
rer, sans toucher à leur peinture :

A peint à l'huile. -

B id, à la colle. -

Et le renseignement que j'ai pensé
nécessaire d'y ajouter pour faciliter
votre Jugement afin, de constater
l'efficacité de mon procédé. -

J'attends avec confiance votre décision,
Messieurs, sur le mérite de la restauration
de ces deux tableaux et j'ai le plaisir
de vous saluer bien respectueusement.

Messieurs !

Notre très humble et
très Obéissant Serviteur.

Leop.

4. rue des beattines.

A D

La Commission des Beaux Arts,
au Palais de l'Industrie.

(7)
Note pour Monsieur Van Brée

Je ne prétends pas restaurer ce que le temps a détruit, ni refaire ce que personne ne saurait, ni n'oserait entreprendre à refaire. Je preserve seulement les Tableaux anciens des Atteintes de la destruction qu'on a à ceux qui sont encore complet, et arrêter la destruction au point où elle est arrivée pour les autres.

L'application de mon procédé n'attaque nullement la peinture, ne détruit absolument aucune des parties, n'ôte absolument rien à leur éclat; il arrête la destruction, si le tout, aucune poignée de couleur ne tombe plus, après l'application de mes moyens de conservation.

Je crois bon de dire, que l'application de mon procédé se fait au froid, de sorte qu'on n'a pas à craindre, comme des malencontreuses applications au moyen de la chaleur, laquelle restame parfois les tableaux momentanément, mais les fait déjerir totalement peu de temps après, à cause que la chaleur occasionne le boursoufflement ou enflure de la peinture, ^{encore intacte,} et la fait tomber après en éclats ou poignées. D'ailleurs, l'homme le plus simple sait, que les tableaux se détériorent, par suite de la consommation ou tarissement complet des couleurs parce qu'elles perdent à la longue leur corps collant à la toile, de sorte, qu'en y touchant avec des fers chauds ou acci-
dérés, infailliblement la détérioration naturelle au lieu de l'arrêter.

La restauration ne peut se faire, que pour autant que la toile est assez saine pour résister à l'opération. Les cadres doivent être otés par les propriétaires, la remise en cadre

également, mais en ma présence. -
quand on met le tableau à plat pour subir
une partie de l'opération, le devant git sur
de la toile brunie, et non sur du linge, des
tailes cirées, du papier, &c. dont une partie
s'attache souvent au tableau et le rend terne,
surtout le linge par son duvet, donc que
la couleur est altérée. -

J'entreprendrais des tableaux réellement
boursoufflés par le feu, si la matière avec
laquelle la toile a été préparée ou le fond
ne se compose pas d'une couche au mastic
trop métallique, et surtout trop mélangé de
matières mordantes qui le rend imperméable
à toute espèce d'enduit. Auvs. L'enduit
corrosif ou pénétrant à force, ne pouvant servir
à cause qu'il a trop d'action sur la toile et les
couleurs qu'il abîme au lieu de ^{les} conserver. -

8

Renseignement pour juger de
l'efficacité de mon procédé pour Restaurer
la peinture à l'huile, aussi celle à la colle
des Anciens Tableaux et autres endommagés par
une cause quelconque, Sans toucher la Peinture des Tableaux
et en Saisant Réparer les couleurs les couleurs avec leurs nuances
les plus légères.

Tableau à l'huile A.
La partie de ce tableau (dans le cadre Blanc) est restaurée, au moyen d'un procédé qui fait Reculer et Adhérer de nouveau les couleurs à la Toile comme si elles étaient fraîches et aussi solidement, au moins, parce que la peinture ne s'unit pas si facilement à la toile neuve, qu'à la vieille Toile, cette dernière ayant perdu son Duvet et son Degré d'humidité Naturelle, les matières Liquides dont se compose mon procédé l'imbibent Totalement.

Avant l'opération tout le tableau était menacé d'un dépérissement inévitable: comme la partie endehors du cadre blanc, même plus, l'application de mon procédé ayant pénétré, au-delà, ^{la} limite du cadre tracé.

Pour justifier que l'Adhérence de la peinture à sa Toile est aussi forte que celle d'un Tableau nouvellement peint. — J'autorise la Commission des Beaux Arts de gratter la partie endehors du cadre blanc, de laquelle on parviendra facilement à détacher des parcelles et à mettre ainsi la toile à nu, ce qui prouve, qu'il n'existe plus d'union entre les couleurs et la Toile et par conséquent, le tableau est dans un état parfait de décadence, à cause de vieillesse ou à défaut de soins.

En

En faisant la même opération (dans la partie
du cadre blanc) on ne parviendra pas à ôter une
seule parcelle des couleurs, leur union intime à
la toile l'ayant rendue impossible, car on enlève
à mesure que l'on gratte, la matière filamenteuse
dont la toile se compose, et on finit par la percer,
ou faire un trou.... J'autorise également l'hon-
orable commission de vérifier le fait.

Je garantis l'enroulement du tableau, il le sup-
portera aussi bien qu'un tableau neuf, probable-
ment mieux, lorsqu'on le fait avec la prudence
ou connaissance de cause indispensables pour
bien s'en acquitter car, j'ai la conviction intime
que par suite de la négligence ou de savoir
faire, beaucoup d'Artistes ne contribuent pas
peu à anticiper à la détérioration naturelle
de leurs tableaux à cause de la mauvaise ma-
nière dont ils s'y prennent, laquelle occasionne
une multitude de petites veines dans la peinture
en tous sens, d'abord, presque imperceptibles les-
quelles s'élargissent insensiblement et deviennent
ainsi les premières crevasses qui finissent, à leur
tour, par former des parcelles séparées et se détachent
de la toile, à cause de la facilité avec la-
quelle l'air, l'humidité et la sécheresse exercent
leur pouvoir destructif sur les tableaux ou parties
d'iceux mal enroulés dans le principe.

Si on desire faire d'autres épreuves j'y consens,
pour autant qu'on les fasse en ma présence.

Tableau à la Colle B.

Le dilatement complet dans lequel la partie
supérieure de ce tableau se trouve encore, lorsqu'
on la compare à sa partie inférieure doit suf-
fire pour démontrer, que mon procédé mérite
toute attention.

En effet, en frappant sur le cadre de ce
tableau, la vibration ou tremblement détache
des parcelles en grande quantité, de la partie
laisse dans son état primitif ce qui prouve
à l'évidence son état de déperissement complet
n'importe la cause.

Bien que ce tableau est peint à la colle,
j'autorise la commission des beaux Arts, d'agir
comme avec le tableau A pour s'assurer de
l'union intime des couleurs à la toile de la
partie Restaurée.

Je la prie aussi de remarquer que la toile
de ce tableau est de la plus mauvaise qua-
lité, sous le rapport du fil et surtout du
tissage léger; en un mot, c'est cette espèce
de toile connu dans le commerce sous le
nom de Ronse, aussi de Toile d'Araignée,
chose qui n'ajoute pas peu de difficultés
à la restauration. Aussi, on a essayé dans
le temps à restaurer ce tableau, mais en vain,
à en juger à la veine mastiquée.

Maintenant se présente une question
particulière d'art pour ce tableau, car on
pourrait dire plus tard: qu'on ne croit pas
que ce tableau a été primitivement peint
à la colle! mais pour éviter ce doute, on
pourrait toujours laisser subsister dans
les tableaux à la colle, un coin, dans
son état primitif, ou sans le restaurer
pour constater à l'évidence la nature ou

J'ai ~~trouvé~~ récemment
le moyen de réunir les
quelques deux lieux habités
naturel, dont que les
réunionnement en combat
devient inutile.

espèce de la peinture. Cette manière de voir me
semble digne d'attention car, les tableaux
anciens peints à la colle deviennent rares
et finiront par disparaître de tous les
musées et les cabinets des particuliers par
suite de déperissement complet.

Je préserve les tableaux anciens des atteintes
de la destruction quant à ceux qui sont
encore complets.

J'arrête la destruction au point où elle
est arrivée pour tous les autres. Voilà tout!

Le Masticage et le retouchage ne
me concernent pas, ces deux
objets étant de la compétence
absolue des Artistes Peintres. car
il me semble, qu'il en est des
peintures comme des caligraphies.
celui qui a, ce qu'on appelle la
main Anglaise ne convient
pas pour restaurer l'écriture
dite Française!..

Bruxelles, le 17. Novembre 1840

Leep.

4. rue des Becassines.

9

Renseignements pour juger de l'efficacité
de mon procédé pour restaurer la peinture à l'huile,
aussi elle à la Colle des anciens tableaux et autres
endommagés par une cause quelconque, Sans toucher
la peinture des tableaux et en faisant reparaître les
couleurs avec leurs nuances les plus légères.

Tableau à l'huile A.

La partie de ce tableau (dans le cadre blanc)
est restaurée au moyen d'un procédé qui fait Reculer et
Adhérer de nouveau les couleurs à la toile comme si elles
étaient fraîches et aussi solidement, au moins, parce que la
peinture ne s'unit pas si facilement à la toile neuve qu'à
la vieille toile, cette dernière ayant perdu son suet et son
degré d'humidité naturelle, Les matières liquides dont se
compose mon procédé l'imbibent totalement.

Avant l'opération tout le tableau était menacé
d'un dépérissement inévitable (comme la partie en dehors
du cadre blanc) même plus, l'application de mon procédé
ayant pénétré au delà de la limite du cadre tracé.

Pour justifier que l'adhérence de la peinture
à la toile est aussi forte que celle d'un tableau nouvellement
peint, j'autorise la Commission des Beaux-Arts de
gratter la partie en dehors du cadre blanc, de laquelle on
parviendra facilement à détacher des parcelles et à mettre
ainsi la toile à nu, ce qui prouve, qu'il n'existe plus
d'union entre les couleurs et la toile et par conséquent
le tableau est dans un état parfait de décadence, à cause
de Vieillesse ou à défaut de Soins.

En faisant la même opération (dans la partie
du cadre blanc) on ne parviendrait pas à ôter une seule
parcelle des couleurs, leur union intime à la toile l'ayant
rendue impossible, car on entre à mesure que l'on gratte
la matière filamenteuse dont la toile se compose et on
finit par la percer. J'autorise également l'honorable
Commission de vérifier le fait.

En quant à l'enroulement du tableau, il les
supportera aussi bien qu'un tableau neuf, probablement
mieux, lorsqu'on le fait avec la prudence ou connaissance
de cause indispensables pour bien s'en acquiescer car,
j'ai la conviction intime que par suite de la négligence
ou de savoir faire, beaucoup d'artistes ne
contribuent pas peu à anticiper à la déterioration
naturelle de leurs tableaux à cause de la mauvaise
manière dont ils s'y prennent, laquelle occasionne
une multitude de petites veines dans la peinture
en tous sens, d'abord pres que imperceptibles

Musée royal
de
Peinture
et de
Sculpture

N^o 174.

3 Ans.

Paris, le 2^e Dec 1847.

à M^r le Ministre des Int^{rs}

M^r le Ministre.

Par notre lettre du 9^e 9^{bre}
dernier, nous avons eu l'hon-
neur de vous faire connaître
notre avis sur une demande
du Sr Leep ^{tendant à obtenir} qui réclamait
des brevets ^{pour} quelques
tableaux afin d'y appliquer
un procédé de restauration
dont il est l'inventeur.

Depuis, celui-ci a soumis
à la Commission Ad^{ve} du Musée
royal, deux peintures ^{soit} qu'il
crutées d'après son procédé.

Le succès obtenu de ces
travaux, de natures diverses
et qu'il nous ait été utile
de ^{pourvoir} ~~consultar~~ primum
nous a permis d'apprécier
avantageusement les résul-
tats de cette invention. Il est
qu'il nous soit profitable
cependant d'assurances
que l'œuvre du temps n'en alterera
pas les effets. ~~pour l'avenir~~
~~et nous serons même~~

L'avis est en votre honneur

~~Je vous prie de vouloir bien
recevoir de la part de
M. le Ministre, de vous
confier au Sr
Leop, la restauration de
quelques tableaux d'un
niveau secondaire, lesquels
seront réintégrés dans
le soin de conservation.~~

Nous avons l'honneur,
M. le Ministre, de vous
adresser les deux tableaux
précités, avec les ren-
seignements que le Sr
Leop a jugé utile d'y
joindre.

Agr. Mlle.

Le Président
Le Secrétaire.

J. F. Erard

~~Nous vous prie de vouloir bien
recevoir de la part de
M. le Ministre, de vous
confier au Sr
Leop, la restauration de
quelques tableaux d'un
niveau secondaire, lesquels
seront réintégrés dans
le soin de conservation.~~

Si vous n'y voyez pas d'in-
convénient pour le Sr
Leop, M. le Ministre. Lorsque
des tableaux d'un mérite
secondaire exigent des
soins de conservation
de ^{la} confier ^à ^{le Sr} et restaura-
leur quelques tableaux
analogues à ceux d'essai.

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Par pétition du 28 Janvier 1847, j'ai annoncé à la Chambre des Représentants que j'étais l'inventeur d'un procédé pour restaurer les tableaux peints sur toile et sur panneau sans toucher aux couleurs ou peinture, ce que personne n'indiquait jusqu'à présent. Cette pétition a été envoyée au Département de l'Intérieur. N'en recevant aucune nouvelle, sur quelques conseils de quelques membres de la Représentation Nationale, je me suis adressé par lettre du 1^{er} Avril 1847, à M^{le} le Ministre de l'Intérieur, afin d'obtenir une solution. Sur ma proposition, tendante à ce que l'on me confie des tableaux de peu de valeur pour constater l'excellence de mon Procédé. Par sa lettre du 16 du même mois, 2^e Jour, N^o 4064, M^{le} le Ministre de l'Intérieur me dit: Avant de donner suite à votre lettre du 1^{er} de ce mois, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir une copie de la requête adressée à la Chambre des Représentants etc. - Le 28 Avril j'ai satisfait au désir de M^{le} le Ministre.

Au mois de Juin, je fus honoré de la visite de M^{le} Van Brée, peintre, Membre de la Commission des Beaux-Arts, délégué par la Commission pour s'entretenir avec moi de l'objet dont il s'agit, après une conversation assez longue, il paraissait satisfait de mes explications superficielles de mon secret. Ce l'a été plusieurs fois après, à la dernière fois, j'avais achevé deux tableaux, et me disant que mon procédé ne lui faisait rien à désirer et m'engagea à les envoyer au Secrétariat de la Commission des Beaux-Arts. - Avant d'en avoir fait voir dans son atelier, un tableau qu'il avait à restaurer, d'une famille italienne, cette toile est couverte de boussoufflures et de crevasses occasionnées par la chaleur dans un tableau à vapeur, où l'on l'avait placé trop près du foyer, il m'avoua que ni lui, ni personne ne pouvait le restaurer et il était d'avis de le réappeler; il m'avait demandé si ma méthode était applicable à ce tableau; une expérience a réussi, je lui en ai prouvé par écrit le 27 Juin 1847, voici copie de la lettre: M^{le} Comp^s - Je suis à même de vous prouver à l'évidence que mon procédé pour éviter le dépérissement des tableaux et arrêter le dépérissement commencé n'importe sous quel degré, est infaillible et prends la liberté de vous inviter à venir voir et examiner les pièces de conviction chez moi. Et vous le désirez, j'entreprendrai la restauration de votre tableau, m'indiquant, que vous m'avez fait voir l'autre jour, car je suis personnellement à m'occuper de ce genre. - Enfin, M^{le} j'ai réussi à lui remettre, au plus tôt rattaché et toujours sans toucher à la peinture, les éclats ou feuilletons des couleurs etc. - M^{le} Van Brée m'a promis de me confier ce tableau lors de son retour d'un voyage qu'il devait faire et après que j'aurais fait mon prix. - Le 27 Juin 1847, j'ai remis moi-même, mes deux tableaux au Secrétariat de la Commission des Beaux-Arts, établis au Salon de l'Industrie, accompagnés d'une lettre d'envoi et d'un renseignement dont voici copie. Renseignements pour pièces de l'effacement.

etc. - Un mois après le dépôt de mes deux tableaux, M^{le} Comp^s le Ministre, je me suis rendu au Secrétariat de l'honorable Commission; ma lettre d'envoi et les tableaux peints l'un à l'autre n'étaient pas encore déposés. Le Monsieur qui se trouvait au bureau me dit, dans deux jours il y aura probablement assemblée et peut-être qu'on s'occupera de chose. Il me conduisit dans son Cabinet joignant au bureau tapissé en peinture presque chinoise sèche, me demanda si je saurais empêcher le dépérissement, sur la réponse affirmative, il paraissait étonné. Cependant avant de le quitter il me dit, voulez-vous reprendre vos tableaux. . . Je vous assure, M^{le} le Ministre, que cette proposition m'a paru singulière j'ai répondu négativement.

Vers la fin de Décembre et au commencement du présent mois, je me suis rendu de nouveau au Secrétariat, mais l'huissier m'a dit chaque fois, il n'y a personne. . .

Comme je dois vivre de l'emploi de mon temps, j'ai sollicité de votre
bonheur, de me dire à quel je dois faire pour obtenir le rapport promis par
l'intermédiaire de M. Van Brée. Lors de moi l'intention de faire l'annonceur,
au contraire, je pense que l'honorable Commission attend le retour de M. Van Brée,
mais qu'on en assure au moins la réception de mes tableaux et de la lettre d'envoi
avec le renseignement explicatif; aussi comme mes deux tableaux sont joints en-
semble séparés d'un feuille de papier, qu'on me les laisse voir, le papier
servant à s'attacher à la peinture et gâter les tableaux.

Je profite de l'occasion, M. le Ministre, pour vous adresser que ma méthode
et la seule admissible, pour ce que je ne touche pas à la peinture et la fait revivre
naturellement, car elle fait disparaître les moindres ombres d'impureté par le temps
ou autrement: ce que personne n'est parvenue à faire et la raison est bien compréhensible.
Ils touchent la peinture en y appliquant des vernis qui cachent ou font disparaître
les parties délicates qui font souvent l'ornement artistique des tableaux. En
autre tout vernis accélère la destruction de peintures parce qu'il est composé
de parties de matières résineuses de couleurs plus ou moins jaunâtres, fragiles et
lévatives, donc que l'huile qui l'âme du vernis est bientôt absorbée; alors la résine
reste en croûte naturelle sur le tableau; celui-ci devient jaunâtre et contracte des
craquelures occasionnant des écailles qui tombent irrémédiablement avec les couleurs
ou la peinture même.

Mon procédé a en même temps la vertu de rendre les tableaux devenus
morts, aussi leurs arts que s'ils étaient nouvellement peints. Désormais on ne sera
plus obligé de mettre des couches de vernis, aussi légers qu'ils puissent être, sur
les tableaux neufs, à quoi les peintures sont obligés, à cause que les tableaux
neufs ont toujours des baches mortes dont aucun artiste ne connaît le moyen de
les éviter, ce moyen, Monsieur l'illustre, et aussi trouvé par moi, le seul pré-
sente de la mauvaise préparation de la toile ou de l'ignorance de ceux qui s'occupent
de cette partie, à venir dire naturellement, bien que cet objet est le plus important
pour donner un beau lustre aux tableaux et à les conserver.

Finalement, je me fais fort de restaurer tous les tableaux abîmés par
d'autres ou les restaurer, s'il est vrai qu'il y en a, selon les feuilles publiées.

Afin que vous puissiez juger de la chose avec connaissance de cause, Monsieur
le Ministre, de la définitivité des méthodes dont on s'est servi et de rest encore, je mets
sous vos yeux les descriptions: « quand la toile d'un tableau près une des solutions
de continuité ou que les couleurs s'en détachent par écailles, on enlève la peinture
et la transporte sur une toile neuve: c'est ce qu'on appelle faire un ravalement.
Après de commencer l'opération, on colle sur la peinture plusieurs doubles de papier
qui forment un cartonnage; alors on enlève la vieille toile en l'humectant avec
une éponge et on applique la peinture sur une toile neuve, après avoir enduit
l'un et l'autre d'une couche de colle. Quand cette dernière est à peu près sèche
on promène un fer à repasser sur toute la surface du tableau, d'abord pour
le rendre bien uni et ensuite pour faire fondre la gelatine qui se trouve dans
la colle de pâte et dont l'effet est de recoller les écailles de couleurs en pénétrant

1. dans les fissures. Enfin, on décolle le cartonnage à l'aide d'une éponge
2. mouillée et le tableau se trouve restauré. — Lorsqu'on a une peinture à enlever
3. de dessus un panneau, on commence, ainsi que dans le procédé ci-dessus, par
4. appliquer un cartonnage, ensuite on colle le panneau sur petits carrés que l'on
5. enlève avec un couteau ou un ciseau et on achève de l'amener au moyen d'une raspe
6. ou d'un petit rabot jusqu'à ce que l'on puisse enlever tout le bois, en l'humectant
7. avec une éponge; quand on est arrivé à l'impression ou l'empreinte, qui se trouve toujours
8. sous ce genre de peinture, on enlève cette préparation au moyen d'un grattoir et l'on
9. reste de l'opération n'est plus qu'un ravalement ordinaire. — Quand on a enlevé et
10. travaillé le tableau, il reste encore à le nettoyer et pour cela on commence par
11. l'impression d'huile de noix ou de pavot, ensuite on le lave avec des dissolutions
12. alcalines et même d'eau ou avec du savon noir mêlé d'huile: — Après les
13. nettoyages on bouche la trace avec un mastic composé de colle et de craie, que
14. l'on égalise avec soin pour le mettre de niveau avec la toile et on lave le
15. tableau à l'alkali chargé de esprits de. — Le vernis d'alter le premier:
16. il devient jaune et perd sa transparence &c. (Cabanis)

Après le ravalement, le nettoyage et le masticage s'opèrent:

1^o par une application de la colle sur la peinture.

2^o par l'usage d'un fer chaud à repasser sur la peinture.

3^o par une mouillure de la peinture.

4^o par l'emploi ou usage de la craie

5^o par l'application d'un nouveau vernis.

Mais ces cinq choses sont contraires à la conservation des tableaux,
attendu qu'elles obscurcissent les couleurs, font disparaître les nuances délicates,
font des lézards et occasionnent ensemble l'écaillement, à dire vrai, prématuré
joint à cela pour les tableaux sur panneaux d'usage de la durée probable.

Je me mets à votre disposition, M. le Ministre, pour donner toute
explication désirables, vous priant de m'envoyer des tableaux de peu de
valeur pour les restaurer à moins que vous ne jugiez de ma méthode
sur ceux déposés à la Commission des Beaux-Arts.

En attendant votre réponse, l'honneur d'être très
respectueusement

Comme le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé Lejos

A Eau de Neufmarché

Naples, le 15 Janvier 1848.

Bruxelles, le 2 Janvier 1848. (18)

No 21/3
de Dép. 19^{me} Série.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

N^o 1743

Messieurs,

2^e DIVISION
N^o 4064

N. B. On est prié de rappeler, dans la réponse, le chiffre de la Division, ainsi que le N^o de l'enregistrement.

ANNEXE

Le rapport que vous m'avez adressé, le 9^{ou} dernier, au sujet de la requête du Sr Dup. y joint sur un autre point que celui sur lequel j'avais l'honneur de vous demander un avis. Il ne s'agit pas d'essayer le procédé du Sr Dup. sur les tableaux de prix, appartenant au Musée, mais je desire savoir si ce procédé paraît après sérieux, pour être essayé sur un ou plusieurs tableaux sans valeur.

Afin qu'il vous soit possible Messieurs, de m'adresser votre rapport à ce sujet, le plus tôt possible
Je

A Messieurs les Membres de la Commission administrative du Musée royal de peinture et de sculpture de Belgique. (M. M. M. M. M.)

Je joins ici, en communication
la requête du Sieur Lep, ainsi
qu'une lettre qu'il vient de
m'adresser, tout récemment.
Agréez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très distinguée

Le Ministre de l'Intérieur,
Cuvigny

BRUXELLES, le 1^{er} Mars 1848

13

No 174.

OBJET :

Le Proc. précédé
du Sr Leys pour
la Rest^{on} du Publ.

Annexe

M^{le} Ministre de l'IntérieurM^{le} Mon.

En réponse à votre lettre du
23 Janvier J^r, S^r J^r, N^o 4064,
nous avons l'honneur de vous
faire connaître que le Sr
Leys nous a soumis depuis
l'envoi de votre rapport du
9 g^{bre} 1847 deux boîtes qu'il a
restaurées d'après son nouveau
procédé. L'examen attentif
de ces travaux, de nature
directe et qu'il nous eut été
utile de pouvoir consulter
prissivement nous a permis
d'apprécier avantageusement
les résultats de ce procédé.
Obtenir ainsi que nous avons
eu devoir le faire remarquer
il nous est impossible de
prouver si l'usage du temps
n'altérera pas les effets de
ce procédé; Cependant son
application nous paraît
digne d'attention en ce qu'elle
offre l'avantage de soustraire

les peintures à l'opération
dangereuse de la transportation.

Nous sommes donc
disposés, M^r le Ministre,
si vous voulez bien nous
y autoriser, à confier au
D^r Lep, à titre d'essai,

la restauration d'un tableau
peint sur bois par Shel-
linck ^{inscrit au Catalogue sous} ~~le~~ ^{le} ~~Catalogue~~
facⁿ 302

Ce tableau dont la couleur
se détache complètement du
panneau nous a semblé
convvenir à cette opération
à cause du peu d'import-
ance qu'il présente.

Ag^t M^r le

Le Président

Le Sec^r

[Signature]

[Signature]

Bruxelles, le 10 Mars 1848.

174

N^o 6417
de Dép^{t.}, 19^{me} Série.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

N^o 174
3.

5^{es} DIVISION
N^o 4064.

Messieurs,

N. B. On est prié de rappeler, dans la réponse, le chiffre de la Division, ainsi que le N^o de l'enregistrement.

En réponse à votre lettre du 1^{er} de ce mois, N^o 174, j'ai l'honneur de vous informer que je vous autorise à confier au S^r Leep, pour faire l'état de son procédé, la restauration du tableau de Snellinck, inscrit au catalogue du Musée, sous le numéro 302.

ANNEXE.

Agrées, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée,

Le Ministre Des Intérieurs,
C. Rogier

A la Commission Administrative
du Musée Royal de peinture et
de sculpture de Belgique.
(M. de Saxe, Président)



N^o 174

Messieurs,

Suivant votre invitation nous avons examiné:
 1^o Le tableau attribué à Mignard et décrit, sous le N^o 292 du catalogue de la Collection du Musée Royal. Cette production est, très-peu importante, par son mérite et la valeur ne peut en être fixée au delà de cent cinquante francs; elle est, peinte sur toile et dans un état de conservation très-satisfaisant.
 2^o Quant au Inconnu représentant le Christ en Croix, cette oeuvre d'un mérite très-ordinaire a déjà subi quelques nettoyage mal faits qui lui ont enlevé tous les glacis et l'ont réduite à l'état d'ébauche. En de divers endroits la préparation primitive du panneau commence à se détacher et tombe par éclats par suite des dégâts signalés plus haut. La valeur de ce tableau ne peut être fixée au delà de deux cent cinquante francs.

Doss N^o 206

Doss N^o 174

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'être
 Vos très-humbles serviteurs.
 Étienne Le Roy
 J. J. Thijss

Bruxelles ce 17 Mars 1848.

Messieurs les Membres de la Commission du Musée Royal de Peinture et de Sculpture

Pour nettoyer convenablement les
 tableaux des grands maîtres, il est
 essentiel de connaître les différentes
 manières qu'ils ont adoptées, afin
 d'user avec discernement des diverses
 essences qu'on emploie pour enlever
 la crasse que le temps produit
 sur le vieux vernis. Un nettoyage
 maladroitement exécuté détruit
 en un clin d'oeil la finesse et les beautés
 délicates qui sont le charme
 d'un beau tableau. Les ravages
 qui se commettent journellement
 dans la restauration sont incalculables
 et c'est pour y mettre un terme
 ou du moins les paralyser que nous
 prenons la plume. Quels que
 soient les obstacles nous pourrions
 suivre notre but.



DU

MUSÉE ROYAL
de Peinture
et de Sculpture
DE BELGIQUE.

No 174

OBJET :

Procédé des
Restauration du
Sr Leep.

Annexe

à M^{rs} Leep,
A Rue des Beaufortiers
à Bruxelles

La Comm^{on} Ad^{ve} des Musées
Royaux de Peinture a examiné avec
un vif intérêt les deux toiles que
vous lui avez soumises afin
qu'elle puisse apprécier les
résultats du procédé de
Restauration dont vous êtes
l'inventeur.

J'ai le plaisir de vous faire
connaître, M^r, que la Comm^{on}
Ad^{ve} vient d'être autorisée
par M^r le Ministre des
Affaires Intérieures, à vous confier
à titre d'essai, la restaura-
tion d'un tableau peint
sur panneau par ^{et qui provient} ~~est~~ ^{et qui provient} du Catalogue du
Musée sous le N^o 302.

Je vous prie en conséquence
M^r de vouloir bien vous
charger de ce travail.
Le tableau dont il s'agit
ainsi que les deux toiles
que vous avez commu-
niquées à la Com^{on} Ad^{ve}

Arrovent à votre disposition
au Secrétariat de l'Assemblée.

Agr. Mr, l'op. de
ma con^{te} distinguée

Le Président.

J. J. G.

N^o 174 (3)

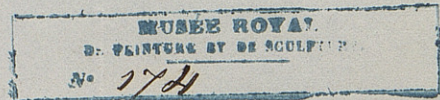
Je declare que Monsieur Le Secrétaire de
la commission des Beaux-Arts, m'a
remis ce jourd'hui deux tableaux
sur toile, restaurés en partie d'après
une nouvelle méthode. —

Bruxelles, le 4 Avril 1848

Leop.

Bruxelles, le 17. Janvier 1849.

Monsieur le Président



3.

Par suite de l'imitation faite, il y a quelques mois, par Monsieur le secrétaire de l'honorable commission que vous présidez, je me suis rendu au Muséum afin, de voir deux tableaux sur panneau qu'on tient à conserver = J'avais fait choix du plus petit parce que, j'étais trop étroitement logé aussi, à cause que le panneau du plus grand, ne tenait ensemble qu'à force de contre-forts, ce qui rendait l'application de mon moyen de conservation impraticable et ne voulant pas prendre sur moi la responsabilité de les ôter, bien qu'on a compris la justesse de cette observation on ne m'a pas moins envoyé ce tableau, et comme je n'aime pas de garder plus longtemps la charge d'autrui je desire, Monsieur, à ce que vous le faires reprendre, contre échange du reçu donné par moi.

Les ouvriers qui me l'ont apporté s'étoient chargés de vous dire, que ce tableau ne convenoit pas et ils l'auraient repris lorsqu'ils apporteraient celui de mon choix. J'ai lieu de penser qu'ils ont perdu cet objet de vue.

J'ai, Monsieur le Président, l'honneur d'être très respectueusement

Votre tout dévoué Serviteur
Leop.

4. rue des Beccassines.

Monsieur

Monsieur Navet. Président de la Commission Administrative
du Musée Royal de Peinture

Bruxelles

Bruxelles, le Avril 1849.

(9)

Messieurs.

A mon âge, on connaît un peu de tout quand on a fréquenté pour l'instant, que ces personnes jouissant par leur titres de la considération publique, surtout, sous le rapport de l'intelligence. Je vous dirai donc, que j'ai quarante deux années de services auprès d'avocats distingués membres des États généraux, représentant, notaires, arpenteurs tribunaux et chambres de commerce enfin dans le génie militaire pour l'art et pour l'administration juse m'attribuer les connaissances nécessaires pour parler sérieusement de mes affaires personnelles et bien plaider mes intérêts devant des personnes doubles respectables, par leur talents et spéciaux comme en dehors leurs art, telles que vous messieurs. Je vous donc vous solliciter, de dresser Procès Verbal et le présenter à ma signature, au sujet de l'enquête relative à ma Méthode de conserver les tableaux peints, sans toucher à la peinture, c'est ce que j'ai observé à Monsieur De Braeckeler, l'un de vous, après l'audience d'enquête de Samedi passé à laquelle vous m'avez invité par votre lettre du 6 de ce mois, mais comme il est probable que vous n'avez pas le temps de vous occuper de cet objet d'ordre et de bon sens et par conséquent indispensable, jeudi prochain l'heure vous viendrez voir selon promesse, les tableaux chez moi conservés par ma méthode entre autres: une toile brûlée que votre honorable collègue M^r Vanbrée, membre de la commission des beaux-arts, ma confiée et que personne n'a osé entreprendre en Italie, en Allemagne et en Belgique la quelle doit servir de preuve convaincante supplémentaire attendu, que l'opération a tellement bien réussi que tous les artistes compétents et les amateurs que l'on verra, sont on ne peut plus satisfaits du résultat de mon procédé - je me fais un devoir Messieur de résumer plus bas toutes les questions que vous m'avez adressées & mes réponses infaillibles pour l'admission de mon procédé il y a plus pour faciliter

A Messieurs,

Messieurs, De Braeckeler, Leye, et De Keyser. Artistes peintres

Amers

La rédaction se rappelle ce que j'ai mentionné dans
ma brochure et ce que j'ai écrit à monsieur le Ministre
de l'Intérieur et au conseil communal, d'Anvers,
Disant qu'il fallait juste j'envoie copie de la
présente à Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
et à la commission des beaux arts dans l'in-
certitude par qui le procès verbal sera rédigé
et avec la certitude d'accélérer autant qu'il dépend
de moi de cette affaire dans mon intérêt privé
qui n'est qu'une formalité le fond de mon
invention ne laissant ^{rien} à désirer n'importe
le jugement pour ou contre, il me faudra
une expédition exacte du procès verbal
raisonné, d'une part. Pour servir de titre
à faire valoir l'objet à l'étranger d'autre part.
Pour pouvoir en appeler s'il serait contraire
à mon attente.

Oubliez pas Messieurs, l'importance de
l'objet et que la science des recherches suit dans
tous les pays du monde civilisé depuis plus
d'un siècle, pour trouver ce que j'ai trouvé.
L'honneur de cette invention appartient à
cette Belgique si renommée par ses artistes
peintres distingués de tout temps.

Je prétends préserver les tableaux anciens peints
à l'huile ^{de} des atteintes de la destruction quand
à ceux qui sont encore complets, arrêter la
destruction au point où elle est arrivée pour
tous les autres et compris ceux qui ont souffert
par le feu, et éviter aux tableaux modernes
le délabrement précieuse occasionné par des
mauvais procédés la commission royale
administrative du musée a témoigné avec
un grand plaisir les tableaux soumis à son
examen.

Ma méthode peut être renouvelée à volonté
et à la moindre apparence de détérioration
surtout que le vernis en usage détruit à
jamais les tableaux et dans toute année tous
seront réduits en poussière. M. le Secrétaire
de la commission des beaux arts m'est venu
demander récemment si je pourrais conser-
ver les tableaux vernis qui menacent ruine
Sur ma réponse affirmative et promesse
de les aller voir et m'a dit qu'il s'attendrait
aux premiers jours de ce mois. J'ai rendu
en vain visite que mes occupations me le
permettant j'en ai de nouveau.
en admettant ma méthode on ne court
jamais le danger d'empêcher la peinture de
s'attendre les couleurs se les raffermis dans
le cas contraire se n'augmente pas la vétusté.

voilà ma
brochure pa-
ges 2. et 3.

voilà en ma
manuscrit page
2 de la 2e con-
de brochure
renvois à la
raisonner
d'Anvers.

Le succès d'une telle est infallible sur trois points
examiner avant et décider ces peu de mots doivent
suffire pour tranquiliser tout le monde car
il doit les comprendre.

Je ne puis pas du nombre des collectionneurs
pour avoir l'honneur de conserver les tableaux
de Rubens, bien que ma méthode est sûre
que c'est d'être dans un très mauvais état, au
contraire, j'ai offert que si on voulait le
vernissage car il est difficile de faire croire
à quel que surhomme qu'un procédé devant
rien bien qu'ils en aient la conviction in-
térieure à cause de l'intérêt personnel.

Je donnerai le secret de remplacer la colle
dont la manière de s'appliquer est la cause
de la fuite des tableaux vernis mais que je
ne voudrais mes mérites du vernis des panneaux
ce j'ai répété ceci en partie devant Messieurs
De Braeckeler, Leijde, et De Keyser, en assemblée
le 7 de ce mois.

Par ma lettre du 1er février dernier j'ai sollicité
de Monsieur le Ministre de l'Intérieur le patro-
nage du Gouvernement pour mon secret et lui
confié en même temps. L'assurant qu'il consiste
à imbiber.

Le revers des tableaux, de l'une ou de l'autre espèce des
huiles siccatives et de préférence de celle de lin à cause
de son action est le plus prompt; voulant dire
pour aller au plus vite. J'ai cité un exemple concluant: les barriques remplies d'huile pure
depuis quelque temps, s'étaient alors l'indure s'y attache
sauf le remplaçant et de forme en couche, au en
crainte aussi solide qu'une couche terrestre.

Quand la barrique reste au temps
suffisant vide. Enfin c'est le cas de dire d'accord
avec l'ancien proverbe: qu'il y a des cas où
la théorie ou la raison est forcée d'avoir
souvent ment de la faiblesse et bon impuissance
devant la simple pratique.

Le 28 Mars je me suis rendu à Anvers et parler
individuellement à M. M. les commissaires en ques-
tion. M. De Braeckeler il m'a fait c'est question
de l'huile à de l'action que la tulle et le bois pour
s'y infilter; réponse affirmative par ma lettre
du 22 de mars, et le 23 de ²³ avril
d'ailleurs avec la colle déjà en décomposition
partielle après 24 heures de temps je comment
il se fait que des peintures s'écaillent dans
des endroits où le fond ou couche à la colle
est encore de une réponse que c'est la suite
du mélange des couleurs métalliques, terreuses
et végétales tous hétérogènes entre elles et tout
cette composé de la sorte finit par se
démener, sur tout les peintures à l'huile
lorsque l'âme des couleurs qui est l'huile

demande
patronage
du gouver-
nement.

visite rendue
M. M. les
commissaires
à
Anvers

est détrempé ou tarré. Les panneaux à force d'être imbibés d'huile m'ensuffiraient pas au point que les vers s'y mettraient à pondre non que l'huile est un préservatif contre les vers et qu'on en a la preuve certaine. - carte pour les fosses de couleurs que les peintres à la douzaine oublient souvent et qu'on retrouve des années après entièrement desséchés à commencer par l'huile la quelle Baruaige toujours quand on le couleurs en repos.

Le 7 April à l'audience d'enquête, on a fait les questions que voici:

L'huile de lin noircit, or elle doit gater les peintures que vous restaurez. Répondu: cela est moins exacte qu'on le suppose parce qu'il n'y a que la quintessence qui touche la couleur, parce que je l'applique au revers du tableau aussi rien n'en frotte dessus. plaire les mêmes huiles de Messieurs les artistes puis que je me sers de toutes les espèces d'huiles siccatives mais que celle de lin agit plus promptement.

puis que je ne suis pas du retouillage, comment on pourrait saucher les trous dans les toiles Répondu: en doublant la toile par une autre et s'ajoute apresent qu'on fait reparer les trous dans les toiles, à l'aiguille comme on raccomode les dentelles, aussi les chaussettes trouées. -

Si un tableau ne peut supporter le nettoyage, on peut encore le faire apres mon opération Répondu: oui, j'ai vu le tableau de Monsieur VanBree, sus mentionnée dont le vernis avait fait corps avec la couleur par suite de la chaleur plus un autre que je tiens qu'on dit être un tiers et aussi net tuyé naturellement à mesure du quintessence qui repousse la crasse & lorsqu'on s'y prend à temps faut l'oter.

On ma observé qu'un des tableaux à eux confiés était chargé d'huile détrempé j'ai dit le motif je n'avais pas pu le signer lors du sautement, à cause d'absence mais qu'on devait se rapporter au tableau joint le quel a été examiné la Commission à Bruxelles au reste ce tableau se nettoye aussi bien que ceux couverts de vernis et je le ferai si on l'exige mais qu'un remarque bien qu'en exigeant cela c'est convenir que nul tableau vernissé ne peut être nettoyé.

Au demeurant on ne doit pas perdre de vue que je fais retirer la couleur contre

Séances des
quêtes du
7 April
1849.

la seule chose qu'on ne peut nier et mes
réponses qui précèdent sont exactes pour
compter sur l'efficacité de mon procédé
dans le moindre danger. Il en est de même
pour les jaunissures, le petit tableau
remis suffit. Je ne suis pas moins prêt
à répondre à toutes les questions ultérieures
qu'on pourrait m'adresser. Je prie
Messieurs les Commissaires au plutôt
je répète que le masticage ne me concerne
pas, selon l'ancienne méthode et je dis
cela parce que Monsieur Van der
den servir pour son tableau. Cependant
j'ai une meilleure méthode personnelle
à moi.

J'ai, ^{car} Signé / Lep.

Bruxelles, le 10. Avril 1849.

Monsieur M^{rs} Debraeckere.

Après dix sept années de recherches, et de fortes dépenses, en regard à ma position, je suis parvenue, à trouver le secret pour conserver les tableaux peints à l'huile, ^{et} comme le porte la brochure que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Certain de mon fait, j'ai sollicité le patronage du Gouvernement et par conséquent divulgué le secret parce que, sans cette protection la chose marcherait trop lentement, personne ne voulant, comme de juste, confier un tableau de prix au premier venu avec une nouvelle méthode de conservation. Ma demande est envoyée à l'avis de la commission des Beaux-Arts, mais j'ai lieu de supposer, qu'on semble vouloir me faire succomber, par un de ces traits assez communs aux artistes qui s'invoient, non seulement qu'a eux seul appartient l'art de peindre, mais aussi tout ce qui y est analogue, ce qui n'est pas.... Bien que vous avez beaucoup fait pour moi, sans me connaître, j'ose vous prier, Monsieur, de prendre lecture de la pièce ci-après, et de vous intéresser en ma faveur auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur. Cette lecture sera convaincante pour un homme de votre intelligence, que ma méthode est infailible, et je demande qu'on dresse procès verbal de l'enquête afin, de mettre la commission dans l'impossibilité de faire un rapport imaginaire, contraire à mes intérêts; Le diable mes intérêts, parce que je suis actuellement en négociation avec M^r Hugues de Landres, pour céder le secret moyennant 5000 francs, et avec la Hollande à 25,000 francs. Sauf d'autres pays avec lesquels j'espère de traiter lorsque l'horizon politique sera moins embrouillé.

Chose singulière, deux des Commissaires d'Anvers sont frères par alliance, Leys et Debraeckere, et on me dit que Debraeckere 3^e commissaire va épouser une demoiselle Debraeckere....

Adieu, Monsieur, excusez la liberté que je prends de vous importuner, après m'avoir tant obligé, et agréer d'avance ma reconnaissance au bien que votre bon cœur et votre habitude d'être juste va me produire, et de me croire.

V^{re} très humble et très
Cherissant Serviteur

Leop.

4. rue des Beccassins.

P.S. c'est jeudi prochain qu'ils viendront faire leur rapport à la commission des Beaux-arts à Bruxelles. J'ai beaucoup de confiance dans M^{rs} Debraeckere et son Brée, mais tel rapport, tel décision!

Bruxelles, le 9 Avril 1849.

Messieurs!

A mon âge, on connaît un peu de tout quand on n'a fréquemment pour instruire, que des personnes jouissant par leur titre de la considération publique, sur tout, sous le rapport de l'intelligence. De vous donc, que j'ai quarante deux années de services auprès d'avocats distingués, membres des États généraux, représentants, notaires, et porteurs, tribunaux et chambres de Commerce enfin dans le genre militaire pour l'art et pour l'administration, j'ose m'attribuer les connaissances nécessaires pour parler sérieusement de mes affaires personnelles et bien plaider mes intérêts devant des personnes d'un blâmable respectables, par leur talents et précieux comme en dehors leur art, telles que vous Messieurs. Je viens donc vous solliciter de dresser, Procès verbal et de le présenter à ma signature, au sujet de l'enquête relative à ma méthode de conserver les tableaux peints dans l'ouvrage à la peinture. C'est ce que j'ai observé à M. de Brackelbar, l'un de vous, après l'audience d'enquête de samedi passé à la quelle vous m'avez invité, par votre lettre du 5 de ce mois, mais comme il est probable que vous n'avez pas le temps de vous occuper de cet objet d'ordre et de bon sens, et par conséquent indispensable, je vi prochain l'orsque vous viendrez voir, selon promesse, les tableaux chez moi, converser par ma méthode, entre autres: une toile traduite que votre honorable collègue Monsieur Vanbric, membre de la commission des beaux-arts m'a confiée, et que personne n'a osé entreprendre en Italie, en Allemagne, et en Belgique, la quelle doit servir de preuve convaincante d'un plein succès attendu, que l'opération a tellement bien réussi, que tous les artistes connoisseurs et les amateurs qui l'ont déjà vu ont en ne peu plus satisfaits du résultat de mon procédé. Ce me fait un devoir Messieurs de résumer plus bas toutes les questions que vous m'avez adressées, & mes réponses infaillibles pour l'admission de mon procédé, il y a plus, pour faciliter la rédaction je rappelle ce que j'ai mentionné dans ma brochure ce que j'ai écrit à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, et au conseil communal d'Anvers.

Je Messieurs

Messieurs de Brackelbar, Leys, et Deloyze Artistes peintres

Orisant

peuvent conserver intactes les pots de couleurs que les peintres à la gouache oublient d'enlever, et qu'on retrouve des années après entièrement desséchés, à commencer par l'huile la quelle se conserve toujours quand on les couleurs en repos.

Le 7 Avril à l'audience d'inquête on a fait les questions que voici:

L'huile de Lin noircit, et elle doit gâter les peintures que vous restaurerez, répondit: cela est moins exacte qu'on le suppose, parce qu'il n'y a que la quinottesence qui touche à la couleur; parce que je l'applique au revers du tableau aussi, rien n'empêche d'employer les mêmes huiles de Messieurs les artistes!

Puisque je me sers de toutes les espèces d'huiles siccatives mais que celle de Lin agit plus promptement.

Puisque je ne veux pas du révilage, comment on pourrait toucher les trous dans les toiles, répondit: en doublant la toile par une autre, et la jointe à présent, qu'on doit réparer les trous dans les toiles, à laquille comme on raccomode les Dentelles, aussi les chaussettes trouées.

Si un tableau ne peut supporter le nettoyage on peut encore le faire après mon opération. répondit: Oui, puisque le tableau de M. Van Bree, que mentionné dont le vernis avait fait corps avec la couleur par suite de la chaleur; plus, un autre que je tiens qu'on dit être un teniers et aussi nettoyé naturellement à mesure du suintement qui repousse la crasse. Lors qu'on n'y prend à temps pour l'étrier on ma observé qu'un des tableaux à eux confis était chargé d'huile de séché, fait dit le motif, je n'avais pas pour le Suigner l'art du suintement, à cause d'absence, mais qu'on devait se rapporter au tableau peint, lequel a été examiné par la Commission à Bruxelles, au reste, ce tableau se nettoie aussi bien que ceux couverts de vernis, et je le ferai si on l'exige, mais qu'on remarque bien, qu'en exigeant cela, c'est convenir que tout tableau vernissé ne peut être nettoyé.

Au demeurant on ne doit pas s'en dire que je fais retirer la couleur contre la toile, chose qu'on ne peut nier, et mes réponses qui précèdent sont exactes pour compter sur l'efficacité de mon procédé, dans le moindre danger, il en est de même pour les panneaux, le petit tableau et le tableau vernis d'après.

Je soussigné
général du
7 Avril
1849.

Je ne suis pas moins prêt à répondre à toutes les questions relatives qu'on pourrait m'en proposer. De plusieurs Messieurs le commissaires ou plutôt je réjete que le masticage ne me concerne pas selon l'ancienne méthode, et je dis cela, par ce Monsieur Van Bree, veut son service pour son tableau. Cependant j'ai une meilleure méthode que je vous envoie à moi.

J'ai l'honneur d'être
Monsieur
de
de
de

Memorie de Mr Leep
adresse a Mr D Broucker
Newyembre et envoye a la commune
le 10 d'Avril 1849

(2)

Bruxelles, le 11 Avril 1849.

Monsieur le Président,

Je trouve que c'est un besoin fondé, sur le for Intérieur de tout homme Juste, comme de celui qui veut conserver son droit, de vous envoyer ci-joint, copie d'une lettre à Messieurs, Debraeckeleer, Leys, et DeKeyser à Anvers, au sujet de ma demande de Patroinage du Gouvernement, pour exploiter, ma Méthode de conserver les tableaux peints, sans toucher les couleurs.

J'ai, Monsieur le Président, l'honneur d'être très respectueusement. Votre très humble et très Obéissant Serviteur.

Lefr.

Bruxelles, le 12 Avril 1849.

N. rue des Baccossines.

A Monsieur

Monsieur Navet, président de la Commission royale des beaux-arts.

Bruxelles,